

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Fleuriste est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme CHRISTINE GUICHART
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
ECONOMIE ET GESTION

Vice-présidente

Mme BLANDINE VALLE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme HELENE LABROSSE
CONTRACTUEL ENSEIGNANT 3EME CATEGORIE

CFA CECOF BERNARD PALISSY AMBERIEU EN BUGEY
CEDEX
SANS DISCIPLINE

Mme CORALIE MONIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Claude Bernard VILLEFRANCHE/SAONE CEDEX
FLEURISTE

Mme AURELIE RUBIO

LPA DE MONTRAVEL-VILLARS VILLARS
SANS DISCIPLINE

Membre professionnel

Mme Amélie COLOVRAY

Mme AUDREY PARISSE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Mme juliette TALLARON

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Libraire est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme CHRISTINE GUICHART
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
ECONOMIE ET GESTION

Vice-présidente

Mme Corine PERRARD-MOREL

Lycée polyvalent Claude Bernard VILLEFRANCHE/SAONE
CEDEX
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme Aline FAUJANET

Membre professionnel

M. BERTRAND LAMURE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

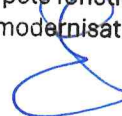
Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas.

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Coiffure est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme NATHALIE JORET
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
SC.BIO. ET SC. SOCIALES APPLIQUEES

Vice-présidente

Mme GERALDINE EVRARD
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé de Coiffure de Lyon LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme BEATRICE BERTHIER
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel du 1er Film LYON
COIFFURE

Mme NATHALIE FARLAY URBANEJA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS
LETTRES ANGLAIS

M. PHILIPPE LOUIS
ECR MAITRE DELEGUE 1ERE CATEGORIE

Lycée professionnel privé de Coiffure de Lyon LYON

M. GUILLAUME SOULIER
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS

Membre professionnel

Mme ANDREA ALARCON

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. ANTHONY DUCHEZ

M. Alexis MOMBOBIER

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Raphael VALENTE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

(Faint, illegible text, likely a watermark or bleed-through)

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Arts du service et commercialisation en restauration est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme ASTRID PINOT
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
ECONOMIE ET GESTION

Vice-président

M. Frédéric MARTIN

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme DELPHINE CHAMBOST
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Saint-Exupéry VALSERHONE
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

Mme Claire CLERC

Lycée polyvalent François Rabelais DARDILLY CEDEX
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

M. MAXIME CUCCINIELLO

ANT CFA FRMFREO BALAN BALAN
SANS DISCIPLINE

Mme Barbara FESSY

CFA DU ROANNAIS MABLY
SANS DISCIPLINE

M. FRANCK GUIGONNET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Gabriel Voisin BOURG EN BRESSE
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQ

Mme Magali MOTTIN

CFA CECOF BERNARD PALISSY AMBERIEU EN BUGEY
CEDEX
SANS DISCIPLINE

Membre professionnel

Mme LAETITIA PREVALET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. FABIEN RAUX

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. LOIC VAILLANT

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

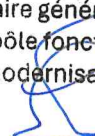
Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Sommelier est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme ASTRID PINOT
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
ECONOMIE ET GESTION

Vice-président

M. ARNAUD CHAMBOST
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

CFA HÔTELLERIE-RESTAURATION-ALIMEN DARDILLY
CEDEX

Membre de l'enseignement

Mme MANON ANTOINE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE
Mme CAROLINE MINAIRE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Hélène Boucher VENISSIEUX CEDEX
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT
Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
François Rabelais DARDILLY CEDEX
ECO-GEST OPTION GESTION-ADMINISTRATION

Membre professionnel

M. MEHDI BENHAMIDA
M. FREDERIC SCHAAF

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE
ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Électricien est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. MESSAOUD LAOUCHERIA
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Vice-présidente

Mme NATHALIE L'HOTE
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DU BATIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS LOIRE ST ETIENNE CEDEX
1
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. Alan BELLO

SOCIETE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU
RHONE (SEPR) LYON
ELECTRICIEN

M. GUILLAUME GOYNE

CFA MFR SAINT SYMPHO SAINT SYMPHORIEN SUR
COISE
SANS DISCIPLINE

M. SERGE MICHEL

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DU BATIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS LOIRE ST ETIENNE CEDEX
1
SANS DISCIPLINE

Membre professionnel

M. Landry PIVIDAL

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. RICHARD RONZIER

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. ANTHONY SCAPOTTA

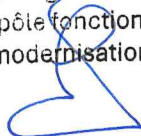
ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas.

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Métallier est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. LILIAN BOUVIER
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Vice-président

M. NADIR HANI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Pierre Desgranges ANDREZIEUX
BOUTHEON CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

Membre de l'enseignement

M. FREDERIC LACROIX
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 2EME CAT.
M. ARMAND NOEL
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Les Canuts VAULX EN VELIN

Lycée professionnel Gustave Eiffel BRIGNAIS
GENIE INDUSTRIEL DES STRUCTURES METALLIQ

Membre professionnel

M. ALEX BORY
M. Christian DAVID

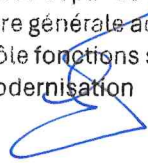
ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE
ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Agent technique de prévention et de sécurité est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme CHRISTELLE GRESIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
François Rabelais DARDILLY CEDEX

Vice-présidente

Mme LYDIE TEYSSEYRE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Sermenaz RILLIEUX LA PAPE
GESTION ET INFORMATIQUE

Membre de l'enseignement

M. LUDOVIC LEFEVRE
ECR MAITRE DELEGUE 2EME CATEGORIE

Section d'enseignement professionnel privée Le Marais Ste
Thérèse ST ETIENNE
ECO-GEST OPTION SECURITE ET PREVENTION

M. ZAHIR ROUAI
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel Sermenaz RILLIEUX LA PAPE
PREVENTION ET SECURITE

Membre professionnel

M. ALAN BOLA
M. CHRISTIAN MONTESINOS

Lycée professionnel Sermenaz RILLIEUX LA PAPE
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas.

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Esthétique cosmétique parfumerie est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme NATHALIE JORET
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
SC.BIO. ET SC. SOCIALES APPLIQUEES

Vice-présidente

Mme SANDRINE LIMOUZA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel du 1er Film LYON
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Membre de l'enseignement

M. BENOIT BONNET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT
Mme STEPHANIE DEBIESSE-TIXIER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel du 1er Film LYON
MATH.SCIENCES PHYSIQUES
Lycée professionnel Marcelle Pardé BOURG EN BRESSE
CEDEX
SANS DISCIPLINE

Mme SANDRA GONNACHON
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.
Mme MAGALI JASINSKI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Benoît Charvet ST ETIENNE CEDEX 1
ECO-GEST OPTION GESTION-ADMINISTRATION
Lycée professionnel Benoît Charvet ST ETIENNE CEDEX 1
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Membre professionnel

Mme Mégane DE AMORIM
Mme Carminda DE SA BOBEDA

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE
ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Mme LAETITIA GONZALES

Mme LUCILLE WISNIEWSKI

ECOLE SILVYA TERRADE LYON
SANS DISCIPLINE

LPP Institut Technique des Carrières Carole Peyrefitte
LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Ameublement tapisserie décoration est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme CAROLINE MALTERRE-BENOIST
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
STI - DESIGN ET METIERS D'ART

Vice-président

M. FREDERIC BOURNAS
PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

Membre de l'enseignement

M. PIERRE-ADRIEN BABIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
ARTS TEXTILES

M. PIERRE LENOIR
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Membre professionnel

M. MICHEL BRIGNON
Mme Mme REYMOND

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

La rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
supports et
modernisation

Olivier Curnelle

Emmanuelle Thomas.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation

Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Charpentier bois est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. ERIC GIROUD
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Vice-président

M. PASCAL LAZERT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. CE.

Lycée professionnel privé La Mache LYON CEDEX 08
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Membre de l'enseignement

M. KEVIN BARUFFALDI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
GENIE INDUSTRIEL BOIS

Mme Frédérique MENAGER

ASSOCIATION POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DANS LES INDUSTRIES DE
L'AMEUBLEMENT (AFPIA) LYON
SANS DISCIPLINE

M. XAVIER PIGNARD
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé La Mache LYON CEDEX 08
GENIE INDUSTRIEL BOIS

M. NICOLAS ROCHE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
GENIE INDUSTRIEL BOIS

Membre professionnel

M. GILLES BEAL
CONSEILLER D'EDUCATION

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. THOMAS BROSSET

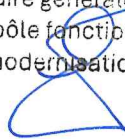
ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas.

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Menuisier est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. ERIC GIROUD
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Vice-président

M. PASCAL LAZERT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. CE.

Lycée professionnel privé La Mache LYON CEDEX 08
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Membre de l'enseignement

M. KEVIN BARUFFALDI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
GENIE INDUSTRIEL BOIS

Mme Frédérique MENAGER

ASSOCIATION POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DANS LES INDUSTRIES DE
L'AMEUBLEMENT (AFPIA) LYON
SANS DISCIPLINE

M. XAVIER PIGNARD
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé La Mache LYON CEDEX 08
GENIE INDUSTRIEL BOIS

M. NICOLAS ROCHE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
GENIE INDUSTRIEL BOIS

Membre professionnel

M. GILLES BEAL
CONSEILLER D'EDUCATION

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. THOMAS BROSSET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

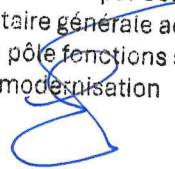
Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Carreleur mosaïste est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. YANN BUISSON
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Vice-président

M. MICHEL CHAMBARD

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme MORGANE BOGNI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE
M. AHMED LAHRARI

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE
A.FO.BAT. DU RHONE CFA PHILIBERT DE L'ORME
DARDILLY
SANS DISCIPLINE

M. Christophe MALDINI

CFA DU BTP AIN BOURG EN BRESSE
SANS DISCIPLINE

M. MICHEL MASSOLA
ECR INSTRUCTEUR

ETABLISSEMENT COMPAGNONNIQUE
D'APPRENTISSAGE RHONE-ALPES (ECAPRA) LYON
SANS DISCIPLINE

Membre professionnel

M. sébastien GIBERT

M. ERIC MENAND

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Olivier MONANGE

M. ALAIN PITAVAL

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.



ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Peintre applicateur de revêtements est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. YANN BUISSON
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Vice-président

M. Jean-Baptiste VILLARD

Membre de l'enseignement

Mme MORGANE BOGNI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE
M. Yannick BOYAT

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE
CFA DU BTP AIN BOURG EN BRESSE
SANS DISCIPLINE

M. MICHEL COUTURIER

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DU BATIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS LOIRE ST ETIENNE CEDEX
1
SANS DISCIPLINE

M. YACINE HAMANI
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.
M. JEAN-FRANCOIS RENAULT
ECR INSTRUCTEUR

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
PEINTURE-REVETEMENT
A.FO.BAT. DU RHONE CFA PHILIBERT DE L'ORME
DARDILLY
SANS DISCIPLINE

Membre professionnel

M. Eric CHEMINAL

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. DAVID CILDIR

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. GEORGES DUBESSET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Laurent MADRID

M. Florent philippe ROBIN

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. YANN BUISSON
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Vice-président

M. Jean-Baptiste VILLARD

Membre de l'enseignement

M. michael KOSOLOSKY

A.FO.BAT. DU RHONE CFA PHILIBERT DE L'ORME
DARDILLY
SANS DISCIPLINE

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
PEINTURE-RENETEMENT

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DU BATIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS LOIRE ST ETIENNE CEDEX
1
SANS DISCIPLINE

Membre professionnel

M. DAVID CILDIR

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. GEORGES DUBESSET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Laurent MADRID

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Menuisier aluminium - verre est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. LILIAN BOUVIER
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Vice-président

M. NADIR HANI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Pierre Desgranges ANDREZIEUX
BOUTHEON CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

Membre de l'enseignement

M. AHMED EL AYANE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE
M. Laurent GRESSARD

Lycée professionnel Gustave Eiffel BRIGNAIS
GENIE INDUSTRIEL DES STRUCTURES METALLIQUES
A.FO.BAT. DU RHONE CFA PHILIBERT DE L'ORME
DARDILLY
SANS DISCIPLINE

Membre professionnel

M. Christian DAVID

M. Guillaume TARGE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Maçon est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. YANN BUISSON
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Vice-président

M. MICHEL CHAMBARD

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. GUILLAUME BOURDELEAU

CFA DU BTP AIN BOURG EN BRESSE
SANS DISCIPLINE

M. TEOPHILE DUCQ

ETABLISSEMENT COMPAGNONNIQUE
D'APPRENTISSAGE RHONE-ALPES (ECAPRA) LYON
SANS DISCIPLINE

M. BENJAMIN FIALAIRE

A.FO.BAT. DU RHONE CFA PHILIBERT DE L'ORME
DARDILLY
SANS DISCIPLINE

M. EMMANUEL JEAN B SANGLARD

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DU BATIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS LOIRE ST ETIENNE CEDEX
1
SANS DISCIPLINE

Membre professionnel

M. François-Guillaume CAULIER

M. ERIC MENAND

M. ALAIN PITAVALL

M. Fabrice PONS

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

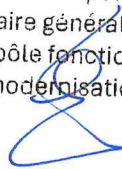
ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Couvreur est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. YANN BUISSON
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Vice-président

M. FRANCK BLANC

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme MORGANE BOGNI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE
M. Rémy BONNET

M. ALI BOUAZZAOUI

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE
CFA COMPAGNONS DU DEVOIR BRIGNAIS
MAINTENANCE DES BATIMENTS
CFA COMPAGNONS DU DEVOIR BRIGNAIS
SANS DISCIPLINE

Membre professionnel

M. Jérôme CHARTON
M. Dylan JEAN
M. M PERRICHON

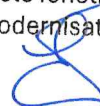
Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme SAMIA ZERROUDI AKKIOUI
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Vice-président

M. NICOLAS GIRODON

A.FO.BAT. DU RHONE CFA PHILIBERT DE L'ORME
DARDILLY
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. Thomas DUDEK

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DU BATIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS LOIRE ST ETIENNE CEDEX
1
SANS SPECIALITE

Membre professionnel

M. Christophe BALAY

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Monteur en installations du génie climatique et sanitaire est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme SAMIA ZERROUDI AKKIOUI
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Vice-président

M. NICOLAS GIRODON

A.FO.BAT. DU RHONE CFA PHILIBERT DE L'ORME
DARDILLY
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. CORENTIN DURAND

ANT CFA COMPAGNONS DU DEVOIR LA TALAUDIERE
CEDEX
GENIE THERMIQUE

M. Sylvain GIRERD-CHANEL

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DU BATIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS LOIRE ST ETIENNE CEDEX
1
SANS DISCIPLINE

Membre professionnel

M. CLEMENT CHAUVEL

M. ANTOINE VARILLON

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Arts de la cuisine est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme ASTRID PINOT
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07
ECONOMIE ET GESTION

Vice-président

M. Frédéric MARTIN

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. MAXIME CUCCINIELLO

ANT CFA FRMFREO BALAN BALAN
SANS DISCIPLINE

M. LAURENT DUPUY

CFA DU ROANNAIS MABLY
SANS DISCIPLINE

M. Laurent GABEURE

CFA CECOF BERNARD PALISSY AMBERIEU EN BUGEY
CEDEX
SANS DISCIPLINE

M. Judicaël RUCH

ANT CFA FRMFREO BALAN BALAN
SANS DISCIPLINE

Membre professionnel

Mme LAETITIA PREVALET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. FABIEN RAUX

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. LOIC VAILLANT

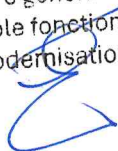
ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Boucher est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme LUCIE PERRIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07

Vice-président

M. Marc GRANJON

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. Laurent BORDE

CFA DU ROANNAIS MABLY
SANS DISCIPLINE

M. Franck BROUILLET

Institut des Métiers de Saint-Etienne SAINT-ETIENNE
SANS DISCIPLINE

M. SEBASTIEN FRAY

CFA CECOF BERNARD PALISSY AMBERIEU EN BUGEY
CEDEX
SANS DISCIPLINE

Membre professionnel

M. JEAN-LUC BRISE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. BERNARD CORBIGNOT

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Hervé GONIN

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Boulanger est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme LUCIE PERRIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07

Vice-président

M. JOEL JOLEVOT

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. EMMANUEL BOUVARD
ECR INSTRUCTEUR

CFA CECOF BERNARD PALISSY AMBERIEU EN BUGEY
CEDEX
SANS DISCIPLINE

M. Vincent MACAUDIER

CFA DU ROANNAIS MABLY
SANS DISCIPLINE

M. Clément MIE

Institut des Métiers de Saint-Etienne SAINT-ETIENNE
SANS DISCIPLINE

Mme FABIENNE ROLLES

CFA HÔTELLERIE-RESTAURATION-ALIMEN DARDILLY
CEDEX
SANS DISCIPLINE

Membre professionnel

M. Alain CROIZIER

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Alexis DOUINE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Guillaume FAURE

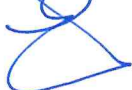
ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu les arrêtés de création de chaque spécialité du Brevet Professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Charcutier-traiteur est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme LUCIE PERRIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Rectorat de l'académie de Lyon LYON CEDEX 07

Vice-président

M. JEROME JEAN MORIN

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme Camille ALEX

CFA DU ROANNAIS MABLY
SANS DISCIPLINE

M. Franck BROUILLET

Institut des Métiers de Saint-Etienne SAINT-ETIENNE
SANS DISCIPLINE

M. FREDERIC COTTET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée polyvalent François Rabelais DARDILLY CEDEX

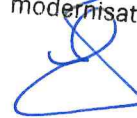
Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas